

# Commune de **CUISERY**

DEPARTEMENT DE LA SAÔNE-ET-LOIRE

## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### Approbation



**3d - Éléments paysagers protégés au titre de l'article L123-1-7°  
document en date de Mars 2011**

Vu pour être annexé à notre délibération en date du Le Maire,	PLU approuvé le :	19 juin 2000
<i>(Nom prénom, Qualité)</i>	Révision prescrite le :	11 avril 2008
Pour copie conforme, Le Maire	Révision approuvée le :	



## Introduction

Le code de l'urbanisme permet d'identifier des bâtiments, des secteurs à protéger en raison de valeurs paysagères, architecturales...

*L123-1-5 7° : « Identifier et délimiter les quartiers, îlots, voies dans lesquels doit être préservée ou développée la diversité commerciale, notamment à travers les commerces de détail et de proximité, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer cet objectif ».*

Ce présent document illustre l'ensemble des bâtiments et secteurs repérés au titre de cet article dans le PLU de **CUISERY**.

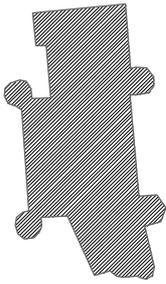


Les anciens bâtiments de ferme au Sud du château de Montrevost font l'objet d'un repérage L123.1.5.7° au titre des secteurs paysagers à mettre en valeur ou à requalifier. Ce repérage permettra de conserver les bâtiments existant en prescrivant leur réhabilitation.



167

**Nh**



168

177

290

28

245



27

a

**JC**

1

26

30

25